



## Commune d'Echichens

Procès-verbal \_\_\_\_\_

Séance : PPA «En Grassiaz» - PPA «Au Bon – En Fornet»

Séance de conciliation – Auteur des remarques : M. André Bovay

### Mercredi 9 janvier 2013 à 11h

Personnes présentes :	M. André Bovay M. Daniel Meienberger, Syndic – M. André Augsburger, Municipal, Mme Josabeth Anoz, Secrétaire adjointe. M. Yves Blanc, bureau Plarel, architectes et urbanistes à Lausanne
-----------------------	---

Intervenant	Contenu
<b>M. Augsburger</b>	ouvre la séance et rappelle que selon l'art. 58 de la LATC (Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions) la Municipalité a la possibilité d'entendre les personnes ayant déposés des remarques. Cette dernière tentera également de répondre aux éventuelles questions.  Une copie de ce procès-verbal sera transmise à l'auteur des remarques avec un délai au 25 janvier 2013 pour confirmer ou non le maintien des souhaits de ce dernier.
<b>M. Bovay</b>	En 2006, M. Bovay a déposé une motion au Conseil général de Colombier qui a été transformée en postulat. Il y était demandé que tous les nouveaux bâtiments soient alimentés en énergie renouvelable. Ceci afin qu'ils puissent être maintenus hors gel même en cas de pénurie d'énergie fossile. M. Bovay estime que, dans ce projet précis, la loi est détournée et qu'elle n'est pas appliquée.
<b>M. Blanc</b>	Ces PPA respectent les lois édictées par le Canton de Vaud. En outre, les toits plats permettent une orientation adaptable des panneaux solaires.
<b>M. Bovay</b>	a fait tout un travail de recherche pour prouver qu'il était possible d'alimenter un bâtiment à l'énergie renouvelable. Il insiste sur le fait que <b>l'application</b> de la loi comporte des lacunes et <b>souhaite</b> que la commune se démarque en exigeant l'énergie renouvelable et que cette dernière « <i>ne se laisse pas faire</i> ».
<b>M. Blanc</b>	souligne que ce projet respecte la loi et les règlements. De plus, le périmètre d'implantation des bâtiments est calculé pour permettre différents aménagements en vue de l'énergie solaire.

<b>M. Bovay</b>	demande que le 100% du chauffage soit fourni par l'énergie solaire. Il réitère sa remarque quant au fait que la loi est violée en n'exigeant pas <b>le recours en priorité</b> à cette énergie.
<b>M. Meienberger</b> <b>M. Augsburg</b>	prennent acte des observations de M. Bovay qui feront partie intégrante du dossier

La séance est levée à 11h45

Le Syndic :

La Secrétaire :